

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROÛT-VERNET

N°29/2026

Séance du 30 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

- Présents : 15
- Absents : 0
- Excusés :

Nombre de suffrages

Exprimés : 15

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Didier CROCHET, Alban DESGRAIS, Jean-François BURLOT, Vincent ROY, Jean-Marc BOUZIN, Paul-Henri DUBROUILLET, Bruno d'ALANÇON et Mesdames Sylvie RICHARD, Valérie DILON, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Frédérique RONDEPIERRE, Maguy SOIGNEUX, Aurélie MURE,

Etaient absents :

Etaient excusés :

A été nommé secrétaire de séance : Aurélie MURE

Date de convocation

24/03/2026

Date d'affichage

31/03/2026

OBJET

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT) soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion. Monsieur le Maire propose de créer 6 commissions chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil municipal :

Désignation des commissions communales

- Commission Finances
- Commission Urbanisme, constructions, zone artisanale, révision PLU, cimetière, bâtiments, voirie du bourg,
- Commission Enfance-Jeunesse, vie associative et animations, embellissement
- Commission Voirie rurale, assainissement, accessibilité, révision assainissement, gestion de la station
- Commission Communication bulletin, De la Plume à Chantalouette, outil de communication
- Commission d'Appel d'Offres

Il est proposé que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 9 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à cinq commissions.

Acte rendu exécutoire le.....

- Après mise en ligne sur le site de la commune le.....
- Après transmission au contrôle de légalité le.....

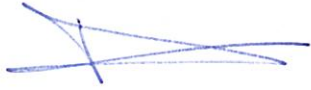
Le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de fixer à 9 le nombre maximum de membre par commission ; chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.
- d'adopter la liste et la composition municipales suivantes:

Finances	Didier CROCHET
	Alban DESGRAIS
	Valérie DILON
	Bruno d'ALANCON
	Frédérique RONDEPIERRE
	Paul Henri DUBROUILLET
Urbanisme, constructions, zone artisanale, révision PLU, Cimetière, Bâtiment, Voirie du bourg,	Alban DESGRAIS
	Aurélie MURE
	Jean-François BURLOT
	Frédérique RONDEPIERRE
	Béatrice GOYET
	Sylvie RICHARD
	Vincent ROY
	Jean-Marc BOUZIN
Enfance, jeunesse, vie associative et animation, embellissement	Didier CROCHET
	Valérie DILON
	Sylvie RICHARD
	Maguy SOIGNEUX
	Paul-Henri DUBROUILLET
	Aurélie MURE
Voirie rurale, assainissement, accessibilité, révision assainissement, gestion de la station	Vincent ROY
	Didier CROCHET
	Alban DESGRAIS
	Bruno d'ALANÇON
	Jean-François BURLOT
	Jean-Marc BOUZIN
Communication : bulletin, De la Plume à Chantalouette, outil de communication	Aurélie MURE
	Bernard DEVOUCOUX
	Sylvie RICHARD
	Béatrice GOYET
Commission appel d'offres	Maguy SOIGNEUX
	Alban DESGRAIS
	Didier CROCHET
	Valérie DILON
	Frédérique RONDEPIERRE
	Vincent ROY (suppléant, Jean-François BURLOT)
Commission d'action sociale	Bernard DEVOUCOUX
	Sylvie RICHARD
	Christine MARTINS
	Frédérique RONDEPIERRE
	Paul-Henri DUBROUILLET

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Fait à Broût-Vernet,

Le Secrétaire de séance



Le Maire,

